UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

pour mieux respirer

Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules les plus polluants ne peuvent plus circuler. Cette mesure demandée par l'État, en conséquence de sa condamnation par la Cour Européenne, est imposée à toutes les grandes métropoles de France.

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

Mon véhicule est-il concerné ?

ESSENCE

- Immatriculée **avant 1997** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2023**
- Immatriculée **entre 1997 et 2005** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2024**

DIESEL

- Immatriculée **avant 2006** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2023**
- Immatriculée **entre 2006 et 2010** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2024**

Deux-roues

- Immatriculée **avant 2004** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2023**
- Immatriculée **entre 2004 et 2006** → Je peux rouler jusqu'au **1er janvier 2024**

LA MAJORITÉ DES VÉHICULES ACTUELLEMENT EN CIRCULATION RESTENT AUTORISÉS À CIRCULER DANS LA ZONE.

LES VÉHICULES UTILITAIRES ET POIDS LOURDS
sont concernés à partir du 1er mars 2022 selon l'année d'immatriculation.
Retrouvez l'information sur : **zfe.toulouse-metropole.fr**

Y a-t-il des dérogations ?

Pour l'activité du territoire

- Véhicules BTP (bétonnières, camions benne amovible, laveuses balayeuses)
- Véhicules utilitaires/sociétés (Bennes Ordures Ménagères, véhicules ateliers...)
- Véhicules des professionnels Spécialement Aménagés (VASP)
- Véhicules d'approvisionnement des marchés, commerçants non sédentaires, producteurs alimentaires
- Véhicules frigorifiques
- Véhicules affectés à des événements économiques, sportifs ou culturels
- Camions-citernes

Pour les besoins de chacun

- Véhicules de secours
- Véhicules titulaires d'un abonnement stationnement résident ou contrôle d'accès (jusqu'à expiration des droits)
- Véhicules de déménagement
- Véhicules d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ou d'association caritative

Retrouvez la liste complète des dérogations sur notre site internet
Une question ? **derogationzfe@toulouse-metropole.fr**

LE PÉRIMÈTRE

- Limites communales
- Périmètre de la ZFE
- Grands axes hors ZFE
- Grands axes inclus dans la ZFE

La zone comprend l'intérieur du périphérique de Toulouse, dont une partie de la rocade Ouest et de la route d'Auch, ainsi qu'une petite partie de Colomiers et de Tournefeuille. La rocade Est et la rocade Arc-en-ciel n'en font pas partie.

Ce périmètre permet d'améliorer la qualité de l'air et surtout la santé de plus de 430 000 habitants soit 90% de la population toulousaine.

Quels bénéfices pour notre santé ?

- Moins d'allergies et de problèmes respiratoires
- Diminution du risque de maladie cardiaque
- Protection des fonctions des reins et du foie

Quels bénéfices pour notre environnement ?

Ces mesures permettent de faire mieux respirer nos quartiers et notre environnement (les animaux, la végétation, les bâtiments...sont ainsi mieux préservés).

Pourquoi est-ce aussi une mesure solidaire ?

Les habitants qui résident à proximité des grands axes de circulation sont les plus touchés par la pollution de l'air (particules fines) ; or ils sont également souvent les plus précaires.. Pour les protéger, Toulouse Métropole met en place des aides financières pour un véhicule moins polluant ou encourager la pratique du vélo.

« Pour vous accompagner dans cette transition nous avons voté en octobre 2020 les aides de Toulouse Métropole, auxquelles s'ajoutent celles de l'État et de la Région. »

Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Des aides financières pour un véhicule moins polluant

JUSQU'À **5000€** DE **PRIME VÉHICULE + PROPRE***

POUR REMPLACER UN VÉHICULE POLLUANT PAR UN VÉHICULE + PROPRE*

*électrique, hybride, GNV, GPL, et les véhicules thermiques d'occasion *selon revenu*

JUSQU'À **600€** DE **PRIME VÉLO**

POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO

via l'achat et la location longue durée d'un vélo classique, cargo, avec ou sans assistance électrique, neuf ou d'occasion

Particuliers, entreprises ou associations, découvrez comment bénéficier de ces aides sur : **demarches.toulouse-metropole.fr**

RETROUVEZ TOUTES LES AIDES PUBLIQUES SUR :
zfe.toulouse-metropole.fr

Impression : imprimerie Toulouse Métropole - papier recyclé

Au cœur de votre quotidien

UNE QUESTION ?
zfe@toulouse-metropole.fr

toulouse métropole